

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Retiré

AMENDEMENT

N° CF56

présenté par
Mme Sas et M. Alauzet

ARTICLE 32

Modifier ainsi les crédits des programmes de la mission *Travail et emploi* :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	480 000 000		175 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail				
Total	480 000 000		175 000 000	
Solde	+ 480 000 000		+ 175 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise rétablir le crédit de la mission Travail et emploi tels que votés lors de la première lecture à l'Assemblée nationale. Ainsi cet amendement rétablit 480 millions d'euros en autorisation d'engagement et 175 millions en crédits de paiement de l'action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi ». Ces crédits correspondent à la création de 45 000 emplois aidés supplémentaires et 15 000 emplois d'avenir.